

L'ACTION

N°422
Mars 2019

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

En faisant échouer la négociation sur assurance chômage, notre « Présimonarque » Macron, accompagné de la horde de ses mandants du CAC 40, refuse toutes les mesures permettant de lutter contre la précarité.

C'est dans l'unité que les syndicats ont refusé de sacrifier les droits des privés d'emplois, 1,3 milliards d'euros en moins, c'est l'exigence imposée du gouvernement envers les chômeurs.

Les promesses électorales n'engagent que ceux qui les croient, celle d'instaurer un bonus/malus sur le recours abusif aux contrats précaires s'est envolé.

C'est unanimement que la mise en place de système de modulation des cotisations patronales sur les contrats précaires, fût proposée par les organisations syndicales. Le patronat souffrant d'addiction à la précarité, causée par les largesses faites à son égard par les ordonnances en matière de cotisations et d'avantages fiscaux, a refusé d'en discuter.

Drôle de société, où l'on devrait sacrifier le droit à ceux qui ont subi les choix stratégiques des entreprises, qui suppriment les emplois pour donner plus au capital en distribuant des dividendes.

La CGT dénonce le fait que Macron a pipé les dés pour mettre la main sur la gestion de l'assurance chômage, et ment en prétendant que la protection sociale n'appartient pas aux salariés, ce sont eux qui paient, si ce n'est pas par les cotisations, c'est par la CSG !

Où veut-il nous conduire ? ... vers des droits minorés forfaitaire de courtes durée, comme au Royaume-Unis, en prévoyant des contrôles et sanctions comme en Allemagne, où les chômeurs sont obligés d'accepter l'inacceptable et de devenir des travailleurs pauvres ?

La lutte de classe, il ne faudrait pas en parler, ce serait un gros mot. Pourtant le monde du travail et les sacrifiés en font les frais, les plus pauvres, les précaires, souvent des femmes, des jeunes, des travailleurs âgés jetés avant la retraite ...

A la CGT nous avons des propositions de sécurité sociale professionnelle, de hausse de salaire, d'amélioration de services publics. Imposons pour cela un autre partage des richesses. C'est ensemble que l'on gagnera, servons-nous de la Journée du 19 mars pour faire entendre nos revendications.

Serge Pagnon

Le syndicat CGT Michelin appelle tous les salariés à faire grève, à manifester et à se rassembler le 19 mars à 10 h00, place du 1^{er} mai :

- ♦ Equipes A et 2x4 : 9h30
- ♦ Equipe B : en fin d'équipe
- ♦ Equipe C : la veille ou le jour même
- ♦ Equipes EFS : le dimanche 17 mars

Les arrêts de travail pouvant aller jusqu'à la journée complète.

SOMMAIRE

- Page 1 – Edito
- Page 2 – Risques Professionnels
Expertise en cours
Mutuelle
- Page 3 – Le septennat de Jean-Dominique Senard
- Page 4 – Rejoindre la CGT
Elections Professionnelles

MICHELIN, Risques Psycho-sociaux et Accidents de Travail

La stratégie mise en place par l'Entreprise, Restructuration, Réorganisation, Externalisation, n'a qu'un seul but, faire des économies. Non pas pour sortir du « Rouge », mais pour dégager toujours plus de profits pour les actionnaires.

Cela passe par une réduction de la masse salariale, au bout du compte des effectifs. Faire plus, avec moins de personnel. Et cela fonctionne, puisque nos dirigeants persistent depuis de nombreuses années... Au détriment, des conditions de travail.

La surcharge de travail augmente et les journées ne font toujours que 8 heures.

Ainsi, dans le secteur tertiaire, les situations de stress apparaissent de plus en plus, et ce jusqu'à la rupture. Ce fût le cas à la Paye, où suite à l'externalisation de celle-ci en Roumanie, au profit de la société ADP, les carences de cette dernière ont entraîné une surcharge de travail pour les « Michelin » restant à Z31-Ctx. Plusieurs salariés ont manifesté des troubles du sommeil, voir pour un cas, un syndrome d'épuisement professionnel. Cette personne a, dans un premier temps, déclaré en accident de travail. L'Entreprise ayant contesté celui-ci, la CARSAT a rejeté l'accident de travail. La salariée est donc administrativement, en maladie. Officiellement, il ne s'est rien passé au CESP Paye.

Cette contestation systématique des accidents de travail où l'employeur a une responsabilité importante est un déni de responsabilité. C'est refuser d'admettre que la stratégie de l'Entreprise peut avoir des conséquences pour la santé des salariés. Par conséquent, nous ne pouvons que douter de la volonté et de la motivation à réduire les risques psycho-sociaux à travers les actions que l'Entreprise met en place (QVT, Veille RPS, etc....).

En matière de respect des personnes, de santé et sécurité au travail, reconnaître ses torts, ses manquements, c'est déjà faire un pas vers une solution durable.

L'Entreprise n'en est pas encore là, c'est regrettable, c'est honteux.



EXPERTISE EN COURS ...

En 2017 Michelin annonce en grande pompe la Réorganisation du groupe. Dans toutes les instances, à chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion les élus CGT ont tiré la sonnette d'alarme sur les conditions de mise en place de cette réorganisation. PSE, Transfo P, Réorganisation nous avons dit que c'était trop. Bien sûr l'entreprise a fait la sourde oreille. Fin 2018 tous les syndicats de Clermont décident de voter au Comité d'Etablissement une expertise indépendante pour évaluer les dégradations des conditions de travail et les dysfonctionnements dans l'organisation de l'entreprise. La direction a essayé de faire croire qu'elle était partie prenante dans cette décision mais c'est bien contrainte et forcée qu'elle a été obligée d'accepter cette expertise. A la vue du rapport intermédiaire, nous sommes tristes mais pas surpris d'avoir eu raison. Tout le monde s'inquiète, les syndicats, les salariés, le cabinet de psychologues mais pas l'entreprise. Les experts vont faire des préconisations à l'entreprise, nous espérons vivement qu'elle les suivra sans se détourner de la réalité. Le syndicat CGT encourage tous les salariés à remonter leurs problèmes auprès de leurs délégués, c'est la solution pour faire bouger les choses, travailler sereinement et efficacement.

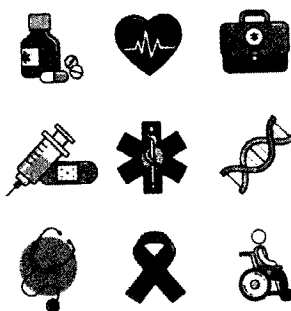
Mutuelle

La CGT salue le travail accompli par les administrateurs de la mutuelle. En effet, notre complémentaire santé a vu ses prestations évoluer en 2019 par des améliorations, que ce soit sur le contrat collectif avec la mise en place d'un forfait de 30€ pour les médicaments non remboursés, mais également le remboursement des médicaments dits de moindre efficacité ; le tout sans avoir à compléter le règlement chez son pharmacien, ce qui représente un réel progrès commun aux deux contrats, collectif et individuel.

Faire valider les travaux des commissions - dans lesquelles toutes les sensibilités de la composition de la mutuelle sont représentées - par un vote du conseil d'administration à la majorité, soumettre les votes en résolutions à l'assemblée générale qui les adopte ou les rejette, voici la façon démocratique que la CGT, qui détient la présidence de la mutuelle, a su mettre en œuvre.

Aucune organisation syndicale ne peut se prévaloir de faire seule évoluer les prestations ou décider des cotisations.

En 2019, les cotisations du régime individuel n'ont subi aucune augmentation, alors que l'assistance a été renforcée, que la téléconsultation sera proposée, et que l'amélioration de la prise en charge de la chambre particulière en hospitalisation est très appréciée par la majorité des personnes protégées, comme en témoigne le résultat de la consultation qui démontre que 90% des adhérent(e)s sont satisfaits de leur mutuelle.

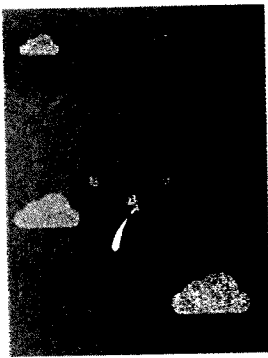


Le septennat de Jean Dominique Senard, quel bilan ????

Jean Dominique Senard tire sa révérence après avoir été à la tête du groupe Michelin pendant 7 ans.

Bon patron diront certains, mauvais patron diront d'autres, peu importe, faisons plutôt le bilan de ce septennat.

- ⇒ En 2013, Michelin annonce un plan de restructuration entraînant la perte de 730 emplois dans le site de Joué-lès-Tours au premier semestre 2015.
- ⇒ 2014 Michelin supprime près de 100 postes directs et 400 de sous-traitants en fermant six plates-formes de logistique en France, et quelques centaines d'autres avec la fermeture de plusieurs magasins en Europe.
- ⇒ En 2015, Michelin annonce la fermeture de 3 usines situées à Fossano en Italie, à Oranienburg en Allemagne et à Ballymena au Royaume-Uni, fermeture qui induit la suppression de 1 500 postes
- ⇒ En 2015, Michelin annonce la fermeture de l'usine de Budapest en Hongrie : 512 emplois
- ⇒ Mars 2016 Michelin annonce qu'il va restructurer ses activités dans son fief historique de Clermont-Ferrand en fermant l'atelier de rechapage poids lourds et en réorganisant son ingénierie, avec à la clef 494 suppressions de postes.
- ⇒ 2018 Michelin annonce une réorganisation sur les sites clermontois qui amène la suppression de 970 postes. Ce qui fait passer les effectifs Clermontois en dessous de la barre symbolique de 10 000 salariés, contre 30 000 en 1980.
- ⇒ 2018, Michelin annonce la fermeture de l'usine de Dundee en Ecosse, qui emploie 845 salariés.



A tout cela il faut rajouter tous les services qui ont été supprimés et délocalisés ça et là, comme la paie, l'export, les achats log, etc...

N'oublions pas aussi que les accidents du travail, les risques psychosociaux, les burnout et les licenciements pour inaptitude au poste, n'ont cessé d'augmenter.

Que penser d'un tel massacre industriel et humain ? Ne l'oublions pas, derrière toutes ces fermetures, ce sont des drames humains, alors que les bénéficiaires, eux, ne cessent de croître.

Alors, bon patron ou mauvais patron ? Ce qu'en retiendra le syndicat CGT Michelin, c'est qu'il a été le patron des suppressions d'emplois en Europe, près de 6000, rien que ça.

Aujourd'hui, Jean Dominique Senard doit laisser la place à son successeur, au motif qu'il a atteint la limite d'âge requise pour continuer à la tête du groupe Michelin.

Or, n'ayant peut-être pas suffisamment de trimestres validés pour pouvoir prétendre à la retraite, Monsieur Senard postule pour succéder à Pierre Gattaz à la tête du MEDEF. Il en est écarté, également, au motif qu'il est trop âgé.

Alors, dans sa quête perpétuelle du Graal, le malheur des uns faisant le bonheur des autres, l'opportunité lui est donnée de devenir président du conseil d'administration de Renault, l'âge limite étant de 72 ans, alléluia!!!

Que dire de tout cela, si ce n'est que de souhaiter bon courage à nos camarades de Renault, et que leurs emplois demeurent.

De bonnes raisons de rejoindre la CGT !

En règle générale, les salariés attendent du syndicalisme les moyens d'agir sur leur réalité. Si ce principe fondamental et généraliste peut s'appliquer à tous des salariés quels que soient leur métier, leur catégorie ou leur qualification, cette pluralité est un facteur dynamique qui oblige les organisations non catégorielles à se réinventer et à se diversifier dans leur compréhension du monde du travail, afin de satisfaire des besoins de plus en plus éclectiques tout en partageant un même cadre de valeurs communes.

Historiquement bien implantée dans les ateliers, la CGT a également su répondre aux préoccupations d'autres catégories de salariés comme on le constate depuis des années dans le milieu hospitalier ou l'aéronautique.

Néanmoins, force est de constater une disparité catégorielle dans l'industrie, les politiques patronales d'opposition des salariés ayant largement entretenu un esprit de rivalité entre les milieux dits « ouvriers » et les ICT (ingénieurs, cadres, techniciens), à tel point que l'antagonisme des intérêts de chacun est devenu la norme.

En effet, les pressions patronales associées aux impératifs professionnels nous conduisent souvent à ne pas comprendre les difficultés de l'autre, difficultés qui peuvent trouver une écoute et un support, justement, dans un syndicalisme ouvert, actif, et pluriel.

Se donner la liberté d'agir, de faire valoir nos droits, nos revendications, faire reconnaître notre professionnalisme, mieux équilibrer notre vie professionnelle et notre vie privée sont une nécessité pour tous. Nos intérêts sont communs malgré les quelques divergences du quotidien.

La CGT s'évertue à ne faire aucune distinction entre les personnes, et à soutenir toutes celles et ceux qui en expriment le besoin.

Notre syndicat a donc besoin de vous car il se doit d'être à l'image de tout le panel des salariés.

Si vous êtes attachés aux valeurs de solidarité, au progrès social dans l'entreprise, à la sécurité des personnes et de l'environnement, alors n'hésitez pas à rejoindre nos candidats :

La CGT, c'est vous.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les prochaines élections professionnelles se dérouleront les 19-20-21 mai, pour le 1^{er} tour, et les 2-3-4 juin pour le 2^{ème} tour.

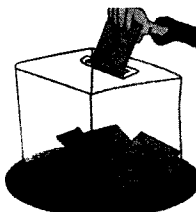
Malgré les différentes demandes de la CGT, pour des bureaux de vote avec bulletin papier, la direction a opté, comme en 2016, pour un vote électronique. Ce qui avait conduit à un taux record d'abstention.

Electronique, ou papier, peu importe, il sera très important de s'exprimer. Les élections sont un moment de démocratie, dans lequel vous désignez vos délégués au CSE pour vous représenter.

Le premier tour est essentiel, c'est celui qui définit la représentativité des organisations syndicales dans l'entreprise.

Rappel : une organisation qui obtient un résultat en dessous de 10%, n'est plus représentative, et par conséquent, ne participe pas aux réunions de négociations.

**C'est dire s'il est important de voter massivement
dès le premier tour, et encore plus, de voter
CGT !!!**



Pour rejoindre le syndicat CGT Michelin :

04.73.36.07.71

et par mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean-Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean-Paul Cognet : 06.08.90.57.60

Serge Pagnon : 06.46.12.19.03

DU 19 AU 21 MAI :

VOTEZ, ET FAITES VOTER CGT !